



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 2012/1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 18 juillet 2013 nommant Monsieur Stéphane KIHÉLI, AAENES au Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er septembre 2013.

Vu l'arrêté ministériel du 04 octobre 2019 nommant Monsieur Ludovic BRUN, Technicien de Recherche et Formation CS au Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er septembre 2019,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

ARRETE:

ARTICLE 1 : En l'absence de **Monsieur Stéphane KIHÉLI**, Responsable de la division du patrimoine et logistique pour, la délégation de signature est donnée à :

⇒ Monsieur Ludovic BRUN – Adjoint (se référer à l'annexe 1) :

suivant les détails énumérés dans l'annexe 1 et conformément aux thèmes ci-dessous,

- 1) Courriers
- 2) Actes d'ordonnancement
- 3) Stagiaires...

ARTICLE 2:

Monsieur KIHÉLI, Monsieur BRUN, et l'Agent Comptable du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 1er janvier 2023

Spécimens de signature,

Le Directeur Général du Crous,

Stéphane KIHÉLI

Ludovic BRUN

Philipe NÉGRIER

ANNEXE 1

A la décision de délégation de signature de l'adjoint au Responsable de la division du patrimoine et logistique

• Les demandes de devis et réponses y afférent,

1) Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant l'enveloppe « moyens des services » gérée par le service dans la limite des crédits délégués et dans la limite d'un coût unitaire inférieur à 800 €.HT pour les achats de fournitures
- Bons de commande plafonnés à 5 000 € TTC
- La certification du service fait :
 - o des dépenses de l'équipe mobile
 - o des opérations d'investissement (hors décomptes définitifs)

2) Stagiaires accueillis dans la structure

- Attestations de présence,
- Evaluation des stages.

Spécimens de signature,	Le Directeur Général du Crous,

Ludovic BRUN

Clermont-Ferrand, le 1er janvier 2023

Philippe NEGRIER

Stéphane KIHELI